

BULLETIN ADHESION 2023+2024

Adhésion pour 2023 + 2024 avec une remise de 70% sur la cotisation 2023

Identité

Raison social :

(nom et prénom si personne physique)

N° SIRET : Forme juridique :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

Site Internet :

Représentant de la structure

Nom : Prénom :

Fonction :

Représentant au sein Terragilis

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Activité

Activité :

Mon activité principale me place dans la catégorie suivante :

- ☐ Maîtrise d'ouvrage publique ou privée et leurs organisations représentatives
- ☐ Maîtrise d'œuvre et leurs organisations représentatives
- ☐ Entreprise ou artisan du bâtiment et de l'aménagement et leurs organisations représentatives
- ☐ Enseignement / Recherche / Associations / Interprofessions
- ☐ Personnes physiques

Cotisation

Conformément au barème de cotisation

(voir au verso),

montant cotisation 2023 :€

montant cotisation 2024: +€

Contribution

complémentaire libre : +€

Total à régler (€ TTC) :€

Règlement

- ☐ Par chèque
- ☐ Par virement (de préférence)

- ☐ Je déclare vouloir adhérer à Terragilis, avoir pris connaissance de son objet, de ses statuts et des droits et devoirs des membres de l'association.

Fait à :

Le :

Signature et cachet :

Bulletin d'adhésion à compléter, signer
et retourner à Terragilis

Par courrier : 2 allée Pierre Lacroute 21000 DIJON

Par courriel : contact@terragilis.fr

Barème de cotisation

Ce barème de cotisation a été défini lors du CA de Terragilis, le 11 février 2022.

Merci de cocher la case qui vous correspond.

Catégories	2023 remise 70%		2024		Case à cocher
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	
Entreprises dont maîtrise d’œuvre (architectes, bureaux d’études, AMO, programmistes, ...)					
CA < 50 k€	15	18	50	60	
50 k€ < CA < 100 K€	30	36	100	120	
100 K€ < CA < 300 K€	60	72	200	240	
300 K€ < CA < 1,2 M€	120	144	400	480	
1,2 M€ < CA < 3 M€	225	270	750	900	
CA > 3 M€	450	540	1 500	1 800	
Maîtrise d'ouvrage (collectivités territoriales)					
Sur un territoire de moins de 5000 hab.	37,50	45	125	150	
Sur un territoire de 5000 à 10 000 hab.	62,50	75	208,33	250	
Sur un territoire de 10 000 à 50 000 hab.	125	150	416,67	500	
Sur un territoire de 50 000 à 100 000 hab.	250	300	833,33	1 000	
Sur un territoire de plus de 100 000 hab.	625	750	2 083,33	2 500	
Maîtrise d'ouvrage privée (hors logement social)					
CA < 50 M€	300	360	1 000	1 200	
CA > 50 M€	600	720	2 000	2 400	
Organismes de logements sociaux					
Moins de 10 000 logements	150	180	500	600	
Plus de 10 000 logements	300	360	1 000	1 200	
SEM, EPL, SPL					
CA < 5 M€	450	540	1 500	1 800	
CA > 5 M€	900	1 080	3 000	3 600	
Associations Loi 1901 et établissements de formation publics ou privés					
Budget inférieur à 50k€	25	30	83,33	100	
50k€ < Budget < 200k€	50	60	166,67	200	
200k€ < Budget	100	120	333,33	400	
Institutions (organismes et établissements publics, chambres consulaires) et organisations professionnelles	125	150	416,67	500	
Etudiant, entreprise en création, retraité	12,50	15	41,67	50	

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au seul secrétariat de l'association. Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en application en France le 24 Mai 2018 et vous permet en tant que citoyen de bénéficier de nouveaux droits relatifs à vos données personnelles (portabilité, droit à l'oubli, etc.) dont certains étaient déjà connus (droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition).